

La lettre INFO s'interrompt pendant l'été !

Nous vous souhaitons de belles cueillettes, de belles récoltes, de belles moissons et vous donnons rendez-vous à la rentrée !
Prenez soin de vous !

TRANSITION VERS LA DURABILITE

Nouvelle mesure MAEC forfaitaire « transition des pratiques »

La Région Grand Est déploiera dès 2023 un dispositif d'aide pour la mise en œuvre des projets de transition à l'échelle des exploitations agricoles sous la forme d'une nouvelle mesure : MAEC forfaitaire « transition des pratiques » : contrat de transition agroécologique pour une agriculture durable (PSN 2023-2027: Art.70.27). Ce dispositif se présentera sous la forme d'un appel à projets, avec la possibilité pour les agriculteurs et viticulteurs éligibles de souscrire à une des deux thématiques proposées sur le territoire Grand Est et présentées dans le PSN (« Stratégie phytosanitaire » et « Amélioration de l'autonomie protéique en élevage »). L'objectif est de favoriser les transitions des exploitations vers des systèmes plus durables, sur 5 années.

Cette MAEC forfaitaire vise les agriculteurs et viticulteurs du territoire et s'appuie sur une implication forte de structures habilitées à réaliser l'accompagnement des exploitations agricoles.

A cette fin, un Appel à Candidature a été publié sur le site de la Région pour sélectionner et habilitier les structures ayant les compétences à réaliser l'accompagnement des exploitations agricoles (<https://www.grandest.fr/appel-a-projet/accompagnement-exploitations-agricoles/>). Cet appel à candidature s'adresse à toutes les structures publiques ou privées, ayant les compétences de conseil et de suivi permettant d'accompagner les exploitants agricoles tout au long des cinq années de la mesure forfaitaire.

La candidature peut être constituée d'un contractant (une seule personne morale) ou d'un chef de file qui aura établi des conventions avec des co-contractants ou des partenaires. Les structures y répondant, devront pouvoir démontrer leur capacité à accompagner les exploitations agricoles dans la mise en œuvre de la mesure (réalisation des diagnostic initial, plan d'action, bilan à mi-parcours et diagnostic final ; ACTA DIAGAGROECO + calculette de l'IFT du Ministère pour la stratégie phytosanitaire et Outil DEVAUTOP pour l'autonomie protéique recommandés).

Source Conseil Régional

Planning - Du 11 juillet au 15 juillet 2022

Date	Heure	Réunion : sujet-lieu	administrateurs	Collaborateurs
Mardi 12 juillet	17h00	FNSEA : CCN - négociations nationales et territoriales - Webinaire	M. Jacquemin	C. Vanverte

AGRIFAUNE

La journée annuelle des techniciens



Chaque année, une réunion technique annuelle est organisée avec le programme Agrifaune dans le cadre de la convention régionale. Cette journée permet d'échanger entre les référents techniques Agrifaune du Grand Est (Chambres d'agriculture et Fédération des chasseurs des 10 départements + les référents régionaux FRSEA, CRAGE, FRC et OFB) sur les actions menées pendant l'année écoulée et les perspectives à venir. Cette année, la rencontre s'est déroulée le 30 juin dernier dans une cave de Ribeauvillé. Pourquoi une journée sur la viticulture ? Les départements de la Marne et du Haut-Rhin ont travaillé sur la thématique viticulture lors de la convention 2021-2022.

La matinée en salle a permis à chaque département de faire le bilan de la convention 2021-2022 et des actions mises en place dans les départements (voir ce qui a fonctionné, les difficultés rencontrées...) et de faire un retour sur le jeu concours qui a été lancé l'année dernière dans les lycées agricoles.

L'après-midi s'est poursuivie avec une visite du projet biodiversité sur le vignoble de Ribeauvillé (enherbement des inter-rangs de vigne, confusion sexuelle, nichoirs...) et un bilan des actions Agrifaune menées sur des parcelles viticoles à St Hippolyte (enherbement des inter-rangs avec 4 différents mélanges de couverts, pose de pièges barber avec relevés réguliers d'insectes pour voir s'il y a une différence entre les parcelles et les mélanges).

M. FOURNIER

COPIL technique national Agrifaune

Le 5 juillet dernier, s'est déroulé un COPIL technique national Agrifaune.

- La matinée était consacrée à la présentation de la nouvelle convention cadre mais aussi de la boîte à outils Agrifaune.
- L'après-midi, les référents Agrifaune étaient divisés en 2 groupes : un groupe pour les animateurs régionaux (faire un partage d'expériences sur l'animation régionale, les difficultés rencontrées, les solutions pour y remédier, la gestion des calendriers...) et un groupe pour les animateurs des GTNA (Groupes Techniques Nationaux Agrifaune).

M. FOURNIER

SYMBIOSE

Retour sur l'assemblée générale et la journée Apiluz



Crédit Photo : JB LABELLE

L'association Symbiose, pour des paysages de biodiversité, a tenu son assemblée générale au lycée agricole de Somme-Vesle le vendredi 1er juillet. L'association a été créée il y a 10 ans par un collectif d'acteurs avec pour objectif de travailler dans l'intérêt du territoire de la Champagne-Ardenne pour la gestion de la biodiversité. Le rôle de Symbiose est d'initier des projets avec l'espoir que ceux-ci se développent ensuite à grande échelle comme c'est le cas pour Apiluz. Au bout de 10 ans d'existence, Symbiose à la satisfaction d'avoir une association qui fonctionne, qui agit concrètement et c'était l'objectif premier. Pour consulter le rapport d'activité 2021 de l'association Symbiose, cliquez [ICI](#).

L'après-midi s'est poursuivie par la présentation du projet Apiluz. Ce projet consiste à maintenir dans les parcelles de luzerne des bandes non fauchées (BNF) de 3 m de large. L'objectif est de fournir aux pollinisateurs la ressource alimentaire qui leur manque pendant la période de disette de juin - juillet.

La réalisation de projet a été possible grâce à la diversité des acteurs qui s'y sont impliqués (Fondations Avril et Crédit Agricole Grand Est, LIDL), 7 coopératives (Cristal Union, Sun Deshy, Luzeal,

Prodeva, Capdea, Tereos, Céréssia)).

Apiluz en quelques chiffres :

- 552 ha de bandes non fauchées (1 ha de luzerne fleuri fait vivre 160 000 abeilles et constitue une niche écologique pour de nombreuses autres espèces).
- 1840 km de linéaire.
- 2380 agriculteurs impliqués sur 3 308 parcelles de luzerne
- 8 départements : Marne (71% des surfaces de BNF), Aube (15%), Ardennes (12%), mais aussi l'Aisne, l'Yonne, la Seine-et-Marne et la Meuse.
- 193 apiculteurs impactés directement dans la Marne, soit 9 818 ruches.

M. FOURNIER

Faites-nous part des informations et actions de vos départements que vous souhaitez partager ou valoriser au travers de cette lettre Info.

TOUR DE FRANCE



Et dans l'aube



Fresque

Etape 27 juillet
Aube (10) : Fresque

Tour de France Femme

FORMATION

FORMATIONS
2^{ème} semestre

Droit de l'entreprise

Créer une société

Accompagner une société

Diversifier les activités en société

Optimiser la gestion grâce aux sociétés

Accompagner les relations entre associés

Quallopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GAEC & SOCIÉTÉS

Association Nationale des Sociétés et Groupements Agricoles pour l'Exploitation en Commun
11, rue de La Baume • 75008 PARIS
Tél. : 01 53 89 12 20 • contact@gaecetsocietes.fr

Une organisation professionnelle au service de l'agriculture de groupe
www.gaecetsocietes.org

Inscrivez-vous

Le catalogue ci-contre vous présente l'ensemble des formations proposées par Gaec & Sociétés, au cours du second semestre 2022.

Cliquez [ici](#) pour remplir votre bulletin d'inscription.

A NOTER

AGRESTE

Viennent de paraître : Conjonctures animale et végétale d'avril et mai 2022

Toute la statistique agricole régionale est disponible sur le site de la DRAAF Grand Est : <http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr>

Pour vos demandes statistiques : statistique.srise.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr

ENVIRONNEMENT

Les indicateurs mobilisés dans le cadre des MAEC

Ci-dessous vous trouverez :

- La [note ministérielle](#) sur les indicateurs de résultat retenus pour les MAEC "systèmes herbagers et pastoraux" et "surfaces herbagères et pastorales".

Ainsi que :

- Le [document Questions – Réponses](#) MAEC 2023-2027 actualisé pour tenir compte des indications données dans

cette note, avec des précisions supplémentaires sur les modalités de mises en oeuvre dans le Grand Est

NB : La signalétique [Modifiée JJ/MM], comportant la date de modification, est ajoutée à la fin de l'énoncé d'une question pour laquelle une réponse modifiée est apportée dans le document.

Source DRAAF